

CAPN A

«REVISION DES EVALUATIONS»

Déclaration liminaire

Aujourd'hui, nous sommes sur la révision de l'évaluation professionnelle. La CGT a des revendications de plusieurs ordres :

1. Sur le temps de préparation

Pour la 2^e année consécutive, le temps de consultation a été réduit de manière drastique.

2 jours de préparation nous ont été octroyés pour 60 dossiers à examiner ; cela relève de l'impossible !

C'est retirer aux élus les moyens d'accomplir leur mandat dans des conditions satisfaisantes pour la défense des droits et garanties des personnels.

La DG montre là son manque de respect pour le travail accompli.

Les élus de la CGT Finances Publiques condamnent ce recul et exigent le retour à un temps de consultation leur permettant de préparer la défense des dossiers que les agents leur ont confiés.

2. Suppression de la CAPN pour 2019

En lisant les fiches du groupe de travail sur les droits syndicaux du 28 septembre nous avons découvert la fiche n°4. Dans celle-ci l'administration a décidé de supprimer les CAPN de recours de deuxième niveau portant sur l'évaluation professionnelle. Le GT du 08 octobre a acté cette décision. Avec ce retrait l'administration donne les pleins pouvoirs aux CAP Locales et surtout aux directeurs locaux. Les raisons invoquées sont :

- ✓ Allègement des charges de travail pour les gestionnaires RH,
- ✓ Responsabilisation accrue au niveau local et redynamisation du dialogue social,
- ✓ Simplification des procédures de gestion,
- ✓ Diminution du nombre d'appels en CAPN depuis la suppression des réductions d'ancienneté.

Pour l'administration, l'autorité hiérarchique sera le premier recours et la CAP Locale le second.

Pour la CGT, c'est une remise en cause du dialogue social et du droit des agents à être défendus.

Elections professionnelles
DGFIP

pour mes droits

JE VOTE
CGT
du 29 novembre
au 6 décembre
2018

Le principe des recours avait déjà été remis en cause par l'introduction du recours hiérarchique qui se fait en dehors de tout cadre paritaire.

Celui-ci empiète et remet largement en cause le rôle dévolu aux CAP. De plus, il représente la direction locale. Il est d'autant plus difficile pour un président de CAP de contredire ses chefs de service.

Aujourd'hui, ce recours hiérarchique est encore renforcé et est destiné à se mettre en conformité avec les décrets qui exigent un double niveau de recours administratif.

L'expérience montre que les recours au niveau national permettent d'avoir une vraie neutralité dans l'examen des dossiers.

Pour la CGT nous maintenons que l'examen en CAPN est la seule garantie d'impartialité.

Pour la CGT Finances Publiques, cette mesure s'inscrit dans une logique de décentralisation des actes de gestion tout comme les nouvelles règles de mutation au département. Le but est de donner la main aux directeurs locaux et vider les CAPN de leur contenu.

Les représentants des personnels de la CGT Finances Publiques rappellent leur attachement à une véritable reconnaissance de la valeur professionnelle des agents qui doit se faire au travers d'une notation basée sur des critères objectifs, reflétant la qualité du service public rendu et du travail réalisé.

Ils dénoncent tous les systèmes de notation/évaluation liés au culte de la performance et à la réalisation d'objectifs fixés arbitrairement dans le cadre d'une politique marquée par les suppressions d'emplois, la dégradation des conditions de travail et de l'accomplissement des missions.

La CGT Finances Publiques exige le maintien d'un deuxième niveau de recours relevant d'une CAPN.

3. Rémunération au mérite

A cela s'ajoute la mise en place du RIFSEEP en 2019. En clair, c'est la casse des collectifs de travail, la mise en concurrence des agents à travers la rémunération au mérite à laquelle la CGT s'oppose aussi avec force.

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) instaurera un complément indemnitaire annuel (CIA), qui devra « tenir compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir ». Le CIA sera fondé sur l'entretien professionnel et l'appréciation de la valeur professionnelle.

Les agents payent encore et toujours le prix de la fusion décidée en 2007 et mise en place dès 2008. L'exemple flagrant que l'on retrouve dans quelques dossiers est que la mobilité fonctionnelle est systématiquement sanctionnée par le rabaissement de la valeur professionnelle, notamment au travers du tableau synoptique.

A longueur de ses visites, le ministre DARMANIN répète aux organisations syndicales, qu'il faut encourager et favoriser la mobilité entre les administrations, alors qu'en pratiquant ainsi, la DGFIP sanctionne la mobilité fonctionnelle de ses agents au sein d'une même administration.

Nous dénonçons la mise en place du bilan de compétence, non susceptible de recours. Il est éminemment vexatoire pour nos collègues et remet en cause une affectation obtenue. Ce type d'évaluation correspond exactement à ce que vous voulez généraliser à terme.

Cette situation a déjà été vécue au sein de l'ex DGI. Souvenez-vous... il y a longtemps, fin des années 80... Les primes étaient variables et le dialogue social très peu développé. Les collègues étaient très mal à l'aise et l'ambiance dans les services extrêmement dégradée, voire délétère. Nous voyons qu'avec vos mesures, c'est cet environnement professionnel que vous voulez ressusciter.

La CGT défendra toujours un service public de qualité. Un service public issu d'une société qui voulait instaurer une paix durable à la fin d'un conflit éprouvant. Un service public qui permette à notre démocratie de vivre et de faire bien vivre les gens qui l'acceptaient. Et pour cela, ce service public a instauré des protections pour que ses agents ne dépendent de personne et se sentent reconnus et appréciés.

La CGT constate que la DGFIP n'a plus d'idéaux, à l'image de notre représentation nationale. Cette absence d'idéaux se traduit maintenant par une absence de carrière et de potentielle mobilité pour ses agents. Les pleins pouvoirs sont accordés à quelques-uns, de moins en moins nombreux en raison de la création de méga-services qui broient et digèrent tout aménagement du territoire. Des pleins pouvoirs qui conduisent à des conflits que nous devons examiner ici et dont nous espérons une résolution rapide.

4. Concernant cette CAP Nationale

La CGT a en charge cette année pour cette première partie 23 dossiers. Nous avons constaté que parmi ces dossiers, plus de la moitié sont conflictuels, voire extrêmement conflictuels. Comme vous le savez, ce type de dossier requiert plus de temps de préparation. Ce nombre de dossiers conflictuels est en nette augmentation pour ceux traités par la CGT FIP.

Nous avons constaté que des collègues ayant par ailleurs une bonne évaluation ou une évaluation correcte au niveau du CREP se voyaient dénigrés par l'évaluateur dans son rapport.

Beaucoup d'évaluateurs prennent un recours comme un manque de loyauté et non comme un droit. C'est un droit et tant qu'il existera, les élus CGT le défendront de toute leur force. Et oui, la dictature et le fait du prince ne sont pas encore la norme dans ce pays.

La case « acquis de l'expérience professionnelle » n'est toujours pas systématiquement remplie. Nous reviendrons sur des dossiers où ce n'est pas encore le cas malgré les nombreuses années d'existence de ce système d'évaluation.

Nous vous demanderons de remplir cette case même si cela n'a pas été demandé dès le début de la procédure de recours par l'agent. Cela doit se faire en respect de l'instruction sur les recours.

Nous avons constaté que certains CREP manquaient de cohérence, par exemple ceux de jeunes agents.

Encore une fois, le manque de reconnaissance du travail effectué est flagrant malgré les efforts que les agents fournissent dans leur grande majorité.

De même, les tableaux synoptiques servent de moyens vexatoires et il n'est plus rare de voir des baisses d'appréciations de critères d'un ou deux ans d'une année sur l'autre sans justification particulière.

Ces faits augmentent la souffrance au travail des agents : objectifs irréalistes et notations bâclées ou volontairement réductrices du travail fourni sont maintenant le lot commun de nombreux agents de la DGFIP.

Nous renouvelons notre inquiétude quant au déroulement des futures CAPL recours des évaluations de l'année prochaine. La suppression d'un réel 2e niveau de recours en CAPN privera les agents d'une défense juste et équitable.

Si vous maintenez cette position, il faudra également élargir le temps de préparation alloué aux capistes locaux.

Le dialogue social dans son ensemble est en danger. Compter toujours plus sur la loyauté et la grande responsabilité professionnelle de nos collègues au risque de les épuiser est irresponsable. Cela est contraire à l'intérêt de notre démocratie.

Au prétexte d'une politique « environnementale », le gouvernement taxe les carburants, à l'exception du kérosène, sur les vols intérieurs. Il se justifie au nom de la sacro-sainte compétitivité. Pendant que les riches continuent de voguer et de voler dans leur yacht et leur jet privé, les travailleurs, les retraités, les sans-emplois continuent d'être rançonnés à la pompe.

Au final, la fiscalité n'est pas le meilleur outil pour mener une politique de préservation de notre environnement. Il conviendrait surtout de mener une véritable politique industrielle, de développement du transport collectif et du fret ferroviaire, de financement public de l'isolation des logements, de mise en place d'un pôle public de l'énergie.

Bruno Parent a reçu le 24 octobre 2018 l'ensemble des secrétaires généraux des syndicats représentatifs de la DGFIP (Solidaires, CGT, FO, CFTD).

Lors de cette entrevue, il a annoncé la suspension de prises de congés, même si ceux-ci ont été déposés dans les délais et validés par les directeurs.

Qui sont les punis ? Ce sont les collègues des Services de Publicité Foncière et de l'Enregistrement pour la période de fin d'année. Puis les collègues des services téléphoniques pour la période de janvier à février, car « en première ligne » pour la mise en oeuvre du prélèvement à la source (PAS).

Les alertes répétées de la CGT sur cette réforme compliquée, inutile, injuste et sans les moyens à la hauteur commencent malheureusement à se vérifier. Le DG n'a d'ailleurs pas nié l'apparition de difficultés à résoudre le plus rapidement possible ! Son état d'esprit est simple : « mobilisation générale » pour la mise en place du PAS. Du coup, doit-on imaginer que d'autres services pourraient être concernés à terme ?

Dans le même état d'esprit, il assume le caractère illégal de la taxation d'office des défaillants non-imposables car pour lui cela répond de façon pragmatique à des difficultés non anticipées.

À aucun moment, il n'a remis en cause la véracité de nos propos CGT sur l'existence de sept directions préfiguratrices. La destruction de notre administration comptable, fiscale et foncière reste un objectif de ce gouvernement, consciencieusement mise en place par notre direction.

Cette audience n'a ainsi apporté que peu d'annonces concrètes, sauf celle de priver des agents de leur droit à congés pour cause de Service public ! Pour la CGT, les agents payent une nouvelle fois pour les réformes qu'ils subissent.